SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1160003: industrie transformatrice de matieres plastiques du limbourg

En vigueur au 01/02/2014 (Dernière actualisation de la page 26/08/2015)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 116).

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/06/2011. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. : Salaire horaire

Catégorie salariale	Régime (sur base hebdomadaire)				
	38h	38h30	39h	39h30	40h
Entretien et nettoyage des locaux	12.3055	12.1460	11.9900	11.8385	11.6905
Emballage des produits	12.3055	12.1460	11.9900	11.8385	11.6905
Autres fonctions	13.0340	12.8650	12.7000	12.5390	12.3825

2. : Salaire horaire de référence pour la prime d'équipe

Régime (sur base hebdomadaire)				
38h	38h30	39h	39h30	40h
13.4060	13.2320	13.0625	12.8970	12.7360